

La musique et les collections musicales

Entretien avec Juliette Abric, Bibliothécaire au Département Musique de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Bonjour, Je m'appelle Juliette Abric, je suis bibliothécaire depuis 2011, et j'ai tout d'abord occupé des postes en bibliothèques universitaires (Université d'Artois et Université Lyon 1) avant de rejoindre la fonction publique territoriale en 2017 en prenant le poste de Responsable adjointe du Département musique de la bibliothèque de la Part-Dieu (Bibliothèque Municipale de Lyon). Je suis par ailleurs membre du Conseil d'Administration de l'ACIM (Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale) depuis un an.

1. Pouvez-vous vous présenter et expliquer quel est le métier aujourd'hui d'un bibliothécaire spécialiste de la musique ?

Le métier de bibliothécaire musical est aujourd'hui extrêmement polyvalent, ce qui le rend très riche et intéressant ! Il y a bien sûr toujours les tâches bibliothéconomiques (catalogage, indexation), de gestion documentaire (veille, acquisitions), et le service public, mais de nombreuses autres facettes se sont ajoutées depuis plusieurs années, qui sont le reflet des évolutions des bibliothèques.

Le bibliothécaire musical est par exemple amené à rédiger des articles, des coups de cœur, que ce soit sur le web ou via des signets glissés dans les documents : la recommandation musicale est à mon sens au cœur de nos missions, j'y reviendrai plus tard.

La diversification se fait aussi avec la programmation culturelle, que nous animons ou que nous organisons : les usagers pouvant être différents entre les emprunteurs et ceux qui participent aux animations, il est important de pouvoir s'adresser à tous ces publics. Aujourd'hui, on peut dire que les pratiques culturelles se cumulent, et c'est un enjeu majeur pour nous de pouvoir diversifier notre offre, qu'elle soit documentaire ou culturelle.

Enfin, pour la réussite de ces actions, il me semble très important que le bibliothécaire musical ait une très bonne connaissance de l'écosystème musical local : disquaires,

salles de concerts, groupes de musique, festivals, école de musique, etc, autant de partenaires qui permettent de renforcer l'ancrage local !

2. Quelles sont les spécificités d'une collection dédiée à la musique ? (types de supports, conditions de consultation et de prêt, spécificités de conservation, etc.)

Les collections dédiées à la musique sont très variées : on pense bien sûr au CD (toujours présent même s'il connaît une forte baisse), aux livres, Dvd et partitions. Depuis quelques années on assiste aussi au (grand) retour du vinyle, qui permet là encore de diversifier le public et les partenariats. L'offre numérique est aussi présente via des plateformes de musique comme MusicMe, DiMusic ou Ziklibrenbib, j'en reparlerai plus tard.

Un nouveau support est venu considérablement changer l'image de nos bibliothèques et notre métier, avec l'arrivée des instruments de musique dans nos collections. Des bibliothèques précurseurs comme celle de Toulouse ou Cherbourg ont su montrer que cette offre était attendue du public, et toutes les bibliothèques qui ont sauté le pas rencontrent aujourd'hui un grand succès. Car prêter des instruments de musique ce n'est pas seulement prêter un nouveau support, mais aussi favoriser la pratique artistique amateur, l'autonomie et la curiosité, c'est presque une action d'éducation populaire.

Côté collections sonores patrimoniales, les bibliothèques qui en possèdent conservent principalement des disques 78 tours et des vinyles (33 et 45 tours), et pour certaines des cylindres de cire datant du XIXe siècle. Ces supports étant fragiles ils nécessitent des conditions de conservation particulières (humidité, température), et des opérations de numérisations permettent de les sauvegarder et de les rendre accessibles au public. A la Bibliothèque Municipale de Lyon nous avons choisi de créer en plus de nos autres collections patrimoniales un fonds dédié à la scène locale, « Mémoire des musiques lyonnaises ». Il regroupe toutes les productions sonores enregistrées par des labels ou des groupes de la métropole (K7, CD, microsillons) que nous conservons et numérisons. C'est un axe majeur de notre Département musique, qui irrigue d'autres actions : showcases d'artistes locaux, marché des labels indépendants, exposition « Lyon Capitale du rock 1978-1983 », etc.

3. Est-ce que les plateformes d'écoute et de téléchargement de musique sur Internet modifient considérablement l'offre de la bibliothèque et les services proposés aux publics ?

Il est évident que les pratiques d'écoute ont beaucoup évolué avec la prépondérance du streaming (65% des revenus mondiaux de la musique enregistrée en 2021 selon le Syndicat National de l'Édition Phonographique) : l'impact est bien sûr considérable sur les usages de nos publics et nous demande de nous questionner sur nos collections et services. Les bibliothécaires musicaux ont à mon sens su s'adapter, et continuent à réinventer leur métier pour suivre l'évolution de ces pratiques : aujourd'hui, il semblerait anachronique d'entrer dans un espace musique et de n'y trouver que des CDs. Les supports se sont diversifiés, et la bibliothèque est un lieu de vie, où l'on peut pratiquer sur place, échanger, assister à des concerts, des conférences et des rencontres. L'offre de streaming des bibliothèques s'est aussi étoffée, en proposant des plateformes de musique indépendante comme DiMusic, ou de musique libre avec Ziklibrenbib, ainsi que MusicMe (majors et labels indépendants) par exemple. Elle est un complément aux autres supports sonores, et demande d'être valorisée pour être utilisée.

4. Comment percevez-vous aujourd'hui l'intérêt du public par rapport à ces collections et aux services associés ?

Il est clair que le public et sa présence ont beaucoup évolué ces dernières années, que ce soit avec l'utilisation du streaming ou l'impact de la crise sanitaire. La place du CD n'est plus centrale comme elle a pu l'être, mais la musique reste la pratique culturelle préférée des Français, il est donc plus que jamais nécessaire de rappeler que sa place est incontournable dans les bibliothèques, que ce soit dans les collections, la programmation culturelle, ou les services proposés. Que ce soit avec le retour des vinyles, l'intégration des instruments de musique, ou la richesse de l'offre d'animation, on peut constater que tout cet éventail attire un public nouveau, tout en touchant aussi le public historique des espaces musique.

6. Et en matière d'action culturelle, que peut-on faire à partir d'une collection dédiée à la musique ?

En matière d'action culturelle, les possibilités sont très larges : blindtest, karaoké, ateliers de création de pochettes de vinyles avec les enfants, conférences, projections, rencontres autour d'un instrument, siestes musicales, ateliers d'échanges de pratiques entre musiciens amateurs, expositions, découverte du djing, etc. La liste est longue, et les bibliothécaires musicaux ne manquent pas d'imagination ! L'Acim (dont je parlerai

juste après) propose des retours d'expériences depuis plusieurs mois, ce qui permet d'échanger des idées et de poser des questions sur ce qu'ont mis en place certaines bibliothèques : prêt d'instruments, organisation de jeux musicaux, etc. Les Rencontres Nationales des Bibliothécaires Musicaux sont aussi un formidable moment d'échanges chaque année, qui permet de faire le plein de bonnes idées.

7. Faut-il être un spécialiste de la musique pour exercer en tant que bibliothécaire musical ?

Je pense que comme tout bibliothécaire, il faut avant tout être intéressé par son sujet, que l'on acquiert du polar, du documentaire scientifique ou de la musique. Il n'y a donc pas de nécessité d'être musicien (même s'il y a sans doute plus de musiciens chez les bibliothécaires musicaux qu'ailleurs) ou d'être spécialiste d'un genre en particulier : de nombreux outils de veille (presse spécialisés, site web) permettent de suivre les nouveautés, et je dirais que la connaissance fine d'un segment musical vient avec l'expérience. Ce qui est sûr, c'est qu'il est important d'aimer écouter de la musique et d'être curieux, car la production musicale est très foisonnante, les nouveautés sont nombreuses, et les formes de médiation encore plus !

8. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est l'ACIM ? Quelles sont ses missions, ses objectifs ?

L'Acim (Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale) est une association qui fédère une communauté de bibliothécaires musicaux.

Elle favorise l'échange entre les bibliothécaires musicaux en mettant à disposition des outils comme la liste de diffusion [discothécaires_fr](#), via les réseaux sociaux, par l'organisation de journées d'études ou des retours d'expériences (les Retex). Elle organise chaque année les Rencontres Nationales des Bibliothécaires musicaux : c'est un moment important pour réfléchir aux enjeux de notre profession, pour échanger, partager et tisser des liens entre professionnels des bibliothèques musicales. Cette année, la thématique choisie est : « Identités musicales, les bibliothèques à l'écoute du monde ».

Le Conseil d'Administration est constitué d'une trentaine de professionnels des bibliothèques qui se réunissent régulièrement afin d'assurer une veille sur les questions liées à notre profession, mettre à disposition des ressources, organiser les RNBM, accompagner les organismes de formation pour répondre aux besoins des agents territoriaux, ou encore coopérer avec d'autres associations professionnelles (ABF, Images en bibliothèque, AIBM, etc.).

9. Pour vous, quels sont aujourd'hui les enjeux auxquels doivent se confronter les bibliothécaires musicaux pour continuer d'offrir des services de qualité aux publics ?

Selon moi il y a 3 enjeux majeurs, qui permettent d'accompagner les changements de pratiques de notre public. On ne peut aujourd'hui focaliser toute notre action sur l'activité de prêt (le CD persiste mais n'est plus un produit d'appel), qui n'est selon moi qu'un indicateur parmi d'autres : pour renforcer les secteurs musicaux des bibliothèques, il me semble indispensable de diversifier l'offre, de la valoriser via la recommandation musicale, et d'inscrire la bibliothèque dans son paysage musical local pour être davantage visible.

Diversifier l'offre, c'est répondre à des besoins du public, qui peuvent être très hétérogènes : persistance du format CD, réintégration de collections de vinyles, prêt d'objets (platines vinyles, platines CD, et bien sûr instruments de musique), musique dématérialisée, etc. Les publics de ces différents supports ne sont pas les mêmes, et essayer d'avoir une palette la plus large possible permet de cibler davantage de besoins et de faire cohabiter tous ces usages.

Recommander les collections, qu'elles soient physiques ou numériques, permet de diversifier les modes de transmission. Elle peut passer par un simple coup de cœur du bibliothécaire, et peut aller jusqu'à l'exposition, en passant par la recommandation par les pairs. A la BmL, nous avons par exemple développé une émission radio, La Sélection, avec Radio Nova : tous les mois un artiste est invité à venir sélectionner des vinyles patrimoniaux inaccessibles au public, pour en faire une sélection qu'il commente avec l'animateur radio. Cette forme récurrente permet de renforcer des partenariats avec des acteurs locaux (radio, salles de concerts), de valoriser des collections peu visibles du public, et de toucher un public plus large que celui des fréquentants : on touche alors plusieurs communautés d'intérêt (les abonnés, les amateurs de musique, et ceux qui s'intéressent à l'aspect local).

Enfin, l'inscription de la bibliothèque au sein d'un territoire et d'un réseau musical permet de construire des partenariats et d'être davantage visible et reconnu en dehors du public habituel de la bibliothèque : salles de concerts, radios, labels, groupes de musique locaux sont autant d'acteurs à prendre en compte. Le soutien à la scène locale me semble être un enjeu majeur pour les bibliothèques : faire découvrir cette scène par la création de fonds spécialisés, par des concerts découvertes, permet de tisser un lien fort avec cette scène et de la soutenir.

10. Quel est le prochain projet que vous aimeriez porter autour de la musique à la BmL ?

Nous sommes actuellement dans la phase de finalisation de notre projet de prêt d'instruments de musique, qui sera ouvert fin janvier 2023. L'objectif de la mise en place de ce service est de favoriser la pratique artistique amateur de tous, en facilitant l'accès à une grande variété d'instruments, en éveillant la curiosité, et en accompagnant l'autodidaxie dans la pratique musicale.

La bibliothèque proposera une soixantaine d'instruments sous forme de packs avec leurs accessoires (housse, accordeurs, amplis, sangles, câbles, etc). Le choix de la variété a été fait, pour permettre à la fois l'accès aux instruments les plus attendus (guitares, piano), mais aussi pour faire découvrir des instruments moins connus du grand public. L'emprunt sera rendu le plus simple possible : avec un abonnement classique l'utilisateur pourra emprunter un instrument pour 6 semaines, sans caution ni contrat. Un local de MAO (Musique Assistée par Ordinateur) ouvrira en même temps que ce nouveau service.

L'équipe des bibliothécaires musicaux proposera un accompagnement à la prise en main de ces instruments avec des sélections de ressources. Des pages dédiées ont été créées pour le webzine l'Influx et seront mises en ligne au lancement du service, avec des ressources qui permettront de débiter facilement et en totale autonomie chaque instrument (exemples sonores, vidéos d'apprentissage, sélections documents, plateformes d'autoformation).

Nous sommes actuellement en train de préparer la programmation d'animations qui accompagneront ce service : découverte d'instruments du monde, échanges de pratique entre musiciens, initiation à l'écriture de chanson, utilisation d'un sampleur, création de bandes originales, etc. C'est un projet très motivant pour notre équipe, très exigeant aussi, mais nous sommes impatients de l'ouvrir au mois de janvier et de voir les retours du public. C'est une évolution importante pour notre service, qui a fait évoluer toute l'équipe vers de nouvelles compétences (nous avons été formés aux principes de bases des instruments que nous avons choisis), et qui va nous permettre de toucher sans aucun doute un nouveau public.

Pour aller plus loin :

Bibliothèques(s) n°102-103, décembre 2020, « Musique en bibliothèque : chut ! Montez le son ».